

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Le 18 novembre 2015



Objet : Demande d'accès – Nombre de demandes d'accréditation de guichets privés
N/D : GDC05-06-01-2280

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 novembre 2015 et qui visait, suivant son libellé, à obtenir les informations suivantes :

- Combien avez-vous reçu de demandes d'accréditation de guichets privés ATM depuis l'application de la loi en 2013?
- Combien de demandes se sont soldées par un refus d'accréditation de l'AMF depuis l'application de la loi en 2013?
- Combien de dossiers sont en cours de traitement en ce moment?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, date de l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001, concernant les guichets automatiques, l'Autorité a reçu 1750 demandes de permis d'exploitation de guichets automatiques. De ce nombre, 7 demandes ont été refusées et 273 sont actuellement en traitement. Ces chiffres sont à jour en date du 17 novembre 2015.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Substitut à la responsable de l'accès à l'information
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers